

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2021

Date de convocation : 25 mai 2021

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - - BERNILLON Florence - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - CLÉMENT Céline - CLÉMENT Julie – DESCAILLOT Roger - - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc - TERRIER Serge - THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Absents excusés : BALLEYDIER Loriane (pouvoir à TERRIER Serge) - DUCROUX Pierre-Louis

Absents : BOTTAGISI Bérengère - JANDARD Michel

Secrétaire de séance : Céline CLÉMENT

Le procès-verbal n° 2021-003 du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 - DÉCISIONS DU MAIRE

Mme Béatrice LACHARME présente à l'assemblée les dernières décisions prises par le Maire depuis le précédent conseil municipal

1.1 – Décision 2021-05 : Ralentissement de la vitesse au lieu-dit « le Razay » - Ouroux-Saint-Mamert sur la RD18

Estimatif des travaux : 34 702 € HT

Une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2021 a été sollicitée

1.2 - Décision 2021-06 et Décision 2021-07 : Ecoles primaires publiques d'Avenas-Ouroux – Cantine scolaire d'Ouroux

Deux subventions pour la rénovation thermique des écoles primaires d'Avenas et Ouroux, et pour l'aménagement de la salle des fêtes d'Ouroux en cantine scolaire ont été sollicitées

- Auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projet 2021 : 30% de l'opération
- Auprès de l'Etat pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 50 % de l'opération

Le coût de l'opération est de 906 000 € HT, soit 1 087 200 € TTC

2 - FINANCES

2.1 - Sarl Trad'ltions : remboursement d'une partie du dépôt de garantie

Suite au départ des gérantes du restaurant le Relais du Vieux Moulin à Trades, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide le remboursement de 800 € de dépôt de garantie sur les 1 000 € versés.

3 – LE PERSONNEL COMMUNAL

3.1 – Modification du tableau des effectifs : création de postes

Mme LACHARME, adjointe en charge des ressources humaines, présente les propositions de postes à créer :

Création d'un poste d'adjoint technique au 01/06/2021 pour la gestion touristique des gîtes, du camping, de la salle communale de Saint-Jacques-des-Arrêts et du ménage de l'école d'Ouroux sur la base de 28 h/s annualisées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la création de ce poste.

Création de 2 postes de rédacteur au 01/09/2021 pour anticiper le départ en retraite de la responsable des ressources (ressources humaines et finances) :

- 1 poste de rédacteur à temps complet pour la gestion des finances

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la création de ce poste.

- 1 poste de rédacteur sur la base de 20 h/s pour les ressources humaines

Le conseil municipal approuve par 23 voix POUR et 1 abstention la création de ce poste.

3.2 – Proposition de modifications des permanences et accueils dans les mairies annexes

Après deux années de fonctionnement, et en prévision de départs en retraite et à l'aménagement des locaux annexes de la mairie à Monsols, les trois responsables de pôles ont travaillé sur une nouvelle organisation des permanences et accueils dans les mairies annexes.

Les propositions ont été présentées aux élus. Il est demandé aux secrétaires de revoir certains points.

Ce nouveau fonctionnement se mettrait en place uniquement au 1^{er} octobre prochain, après la fin des travaux des locaux annexes, sachant que tous les administrés de la commune de Deux-Grosnes peuvent avoir accès aux informations dans les 7 mairies annexes.

4- ECOLES

4.1– Fixation des tarifs des cantines (année scolaire 2021-2022)

Mme Béatrice AUFRANC, Adjointe en charge de la commission « Ecoles », précise que :

- Seul le tarif de la cantine de Saint-Christophe est fixé par le conseil municipal. Il est proposé de passer le prix du repas de 3.85 € à 3.95 €.
- Pour la cantine d'Ouroux, c'est l'association qui fixe le tarif. Actuellement, il est de 4€, mais on ne connaît pas encore le tarif de la prochaine rentrée scolaire.
- Pour les enfants de Monsols, déjeunant au restaurant du collège, après demande au Département de renégocier le tarif pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles, celui-ci a été arrêté à 4.50 € pour la prochaine année scolaire contre 4.57 € actuellement.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide les tarifs suivants qui seront facturés aux familles.

Il précise que la différence de tarif entre la proposition du Collège et l'éventuelle augmentation de la cantine d'Ouroux, serait prise en charge sur le budget de la commune.

Cantines	Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2021-2022
St Christophe	3,85 €	3,95 €
Ouroux	4,00 €	4,00 €
Monsols (collège)	4,57 €	4,00 €

4.2 - Fixation des tarifs des garderies périscolaires (année scolaire 2021-2022)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de maintenir le tarif actuel de 0,50 € la ½ heure et précise que toute demi-heure entamée par l'élève est due.

5-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS

5.1 - Prise de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » et transfert à l'Etablissement Public du Rhône

La loi LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24.12.2019 définit plusieurs objectifs en matière de mobilité :

- Sortir de la dépendance automobile,
- Accélérer le développement de nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche...).

Au 1^{er} juillet 2021, couverture intégrale du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Dans le Rhône, le SYTRAL, syndicat, devient un Etablissement Public Local regroupant la Métropole, les EPCI, la commune de Jassans et 7 communes des Monts du Lyonnais dans la Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Compétences : transports réguliers, transports scolaires, transports à la demande) : d'où le transfert des compétences transports des communes ou communautés de communes à ce nouvel établissement public local.

La CCSB par délibération du 25 mars 2021 :

- a décidé de prendre la compétence générale d'autorité organisatrice des mobilités afin d'avoir la possibilité de mettre en place les services de mobilités suivants :

- les services relatifs aux mobilités actives,
- les services relatifs aux partages des véhicules terrestres à moteur,
- les services de mobilité solidaire.

- a refusé de se voir transférer les services de transports organisés par la Région intégralement situés sur son territoire,

- et a invité ses communes membres à se prononcer sur la modification de ses statuts incluant cette nouvelle compétence mobilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la modification statutaire incluant cette compétence mobilité.

5.2 – Adhésion AMI SEQUOIA

L'ACTEE (action des Collectivités pour l'Efficacité Energétique) est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ses cofinanceurs.

L'objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour soutenir les collectivités au développement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics,
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

ACTEE a lancé, en juillet 2021, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dénommé SEQUOIA (Soutien aux Elus, Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux).

Études éligibles :

- Les conseils en orientation énergétique (au sens des cahiers des charges définis par l'ADEME) ;
- Les audits thermiques et préconisations (idem) ;
- Les études de faisabilité des travaux (juridique, technique, économique et financier) ;
- Les études de substitution de systèmes de chauffage fonctionnant au fioul ou au gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'adhérer à cet appel à manifestation d'intérêt.

6- ANCT

M. Le Maire présente le rôle et la fonction de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale qui a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

7- TERRAINS

7.1 - Acquisition de parcelles autour du viaduc

M. Daniel PROVOST (71 Baudemont), propriétaire des parcelles AC 86 (3715 m²), AC 246 (235 m²) et AC 253 (58 m²) sises à Monsols à proximité du Viaduc, se propose de les vendre à la commune de DEUX-GROSNES pour le montant de 400 € HT, hors frais notariés.

Dans la poursuite de la procédure de mise en valeur du viaduc du Châtelard, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'acquisition de ces parcelles d'une superficie de 4 008 m² au prix sollicité.

Pour information, il reste encore une parcelle à négocier pour terminer ce projet de mise en valeur du viaduc.

8- QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23 heures 03

Le Maire,
René THÉVENON